

TUNISO EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 121 563 081 DT et un résultat de la période de 2 110 766 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 79,13% de l'actif total au 31 Décembre 2025, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 Janvier 2026

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Membre de MGI Worldwide

Selma LANGAR

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	96 192 216	100 718 773
Obligations et valeurs assimilées		96 192 216	100 718 773
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	0
Placements monétaires et disponibilités		25 273 374	18 183 574
Placements monétaires	5	22 917 397	17 175 103
Disponibilités		2 355 977	1 008 471
Créances d'exploitation	6	97 492	11 866
TOTAL ACTIF		121 563 081	118 914 213
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	136 808	131 629
Autres créditeurs divers	8	63 369	73 308
TOTAL PASSIF		200 176	204 936
ACTIF NET			
Capital	9	113 412 533	110 703 855
Sommes CAPITALISABLE			
Sommes CAPITALISABLE des exercices antérieurs		0	659
Sommes CAPITALISABLE de l'exercice en cours		7 950 372	8 004 763
ACTIF NET		121 362 905	118 709 276
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		121 563 081	118 914 213

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	1 696 608	6 804 710	1 802 339	7 768 394
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 696 608	6 804 710	1 802 339	7 685 774
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	0	82 619
Revenus des placements monétaires	11	577 257	2 158 540	448 412	928 241
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 273 865	8 963 250	2 250 751	8 696 635
Charges de gestion des placements	12	(128 571)	(499 131)	(123 371)	(484 404)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 145 294	8 464 118	2 127 380	8 212 231
Autres charges	13	(51 674)	(197 593)	(36 721)	(217 344)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 093 620	8 266 526	2 090 659	7 994 887
Régularisation du résultat d'exploitation		(262 101)	(316 154)	(5 302)	9 876
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 831 519	7 950 372	2 085 357	8 004 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		262 101	316 154	5 302	(9 876)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		17 146	19 346	(213 856)	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	255 124	296 297
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 110 766	8 285 871	2 131 927	8 129 013

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 110 766	8 285 871	2 131 927	8 129 013
Résultat d'exploitation	2 093 620	8 266 526	2 090 659	7 994 887
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	17 146	19 346	(213 856)	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0	255 124	296 297
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	0	(1 797 228)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 855 802)	(5 632 243)	645 532	(8 890 832)
Souscriptions				
- Capital	10 205 778	48 733 088	15 442 913	129 754 538
- Régularisation des sommes non distribuables	752 497	3 592 781	16 972	103 964
- Régularisation des sommes distribuables	635 493	1 970 897	974 852	5 313 498
Rachats				
- Capital	(13 552 473)	(53 684 193)	(14 792 038)	(132 489 665)
- Régularisation des sommes non distribuables	(999 503)	(3 957 765)	(17 017)	(99 750)
- Régularisation des sommes distribuables	(897 595)	(2 287 050)	(980 150)	(11 473 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 745 035)	2 653 629	2 777 458	(2 559 047)
ACTIF NET				
En début de période	123 107 940	118 709 276	115 931 818	121 268 324
En fin de période	121 362 905	121 362 905	118 709 276	118 709 276
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 081 115	1 097 034	1 090 576	1 124 172
En fin de période	1 047 909	1 047 909	1 097 034	1 097 034
VALEUR LIQUIDATIVE	115,814	115,814	108,209	108,209
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,77%	7,03%	7,13%	6,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type Capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **96 192 216 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/ou - V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			92 351 700	96 192 216	79,26%	3 840 516
	Obligations			80 976 300	84 281 348	69,45%	3 305 048
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	400 000	426 052	0,35%	26 052
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	3 000 000	3 199 641	2,64%	199 641
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 200 000	1 267 640	1,04%	67 640
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 800 000	1 900 490	1,57%	100 490
TN0007780075	ABC TUNISIE2020- 1_7A_22/06_B		10 000	400 000	419 459	0,35%	19 459
TN0007780075	ABC TUNISIE2020- 1_7A_22_06_B		20 000	800 000	838 917	0,69%	38 917
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	266 300	274 083	0,23%	7 783
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	400 000	429 710	0,35%	29 710
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 600 000	1 721 316	1,42%	121 316
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	3 200 000	3 254 903	2,68%	54 903
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 200 000	1 217 711	1,00%	17 711
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 200 000	1 220 542	1,01%	20 542
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 103 193	1,73%	103 193
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 202 669	3,46%	202 669
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	500 000	506 796	0,42%	6 796
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	200 000	217 946	0,18%	17 946
TN0004620142	BTk2009-D_20A_26/02		5 000	125 000	129 952	0,11%	4 952
TN3Z8BRRN997	BTk2024-1		5 000	500 000	539 059	0,44%	39 059
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	60 000	64 688	0,05%	4 688
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	600 000	645 647	0,53%	45 647
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	2 400 000	2 545 373	2,10%	145 373
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 343 260	4,40%	343 260
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	400 000	422 196	0,35%	22 196
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	300 000	322 713	0,27%	22 713
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	200 000	202 792	0,17%	2 792
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	400 000	422 556	0,35%	22 556
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	800 000	812 625	0,67%	12 625
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	600 000	612 924	0,51%	12 924
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	152 651	0,13%	2 651
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	152 651	0,13%	2 651
	UBCI SUB 2025 2_7A_TF_15/01		10 000	1 000 000	1 000 403	0,82%	403
TN8S8S99B8S7	UBCI2025-S_7A_10/11		15 000	1 500 000	1 516 070	1,25%	16 070
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	17,06%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	11,95%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 625 000	2 684 099	2,21%	59 099
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	6 125 000	6 381 465	5,26%	256 465
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	875 000	911 638	0,75%	36 638
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 005 234	0,83%	5 234
	Bons du trésor assimilables			11 375 400	11 910 868	9,81%	535 468
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	519 564	0,43%	61 064
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 311 070	1,08%	53 220
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 880 965	2,37%	215 915
TNNUS2JABSF6	BTA 9,4% AOUT 2033		7 000	6 994 000	7 199 268	5,93%	205 268
	TOTAL			92 351 700	96 192 216	79,26%	3 840 516
	Pourcentage par rapport à l'actif					79,13%	

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2025, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines).

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2025, à **187 853,978 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **22 917 397 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		11 660 378	11 924 091	9,83%	263 713
TNGU5BRS8I57	CD_BTL_1500_9.99%_08/01/26_330J		1 399 329	1 497 865	1,23%	98 536
TN8LXJBXMYH5	CD_BTL_500_9.99%_23/01/26_350J		464 589	497 774	0,41%	33 185
TNOEGPDBJ3Y3	CD_BNA_2000_20/01/26_110J		1 958 614	1 992 852	1,64%	34 237
TNR6W4B0Q4U8	CD_BTL_1000_06/01/2026_90J		982 798	999 044	0,82%	16 246
TN5Q3WESCPN9	CD_BTL_2000_16/01/26_80J		1 970 030	1 994 381	1,64%	24 351
TN60GI0UITQ2	CD_BTL_2000_23/02/26_110J		1 957 224	1 979 390	1,63%	22 166
TN1WSBZINJ08	CD_BTL_3000_09/03/26_130J		2 927 793	2 962 786	2,44%	34 993
	Créances sur opérations de pensions livrées*		10 821 604	10 993 306	9,06%	171 702
TNUWXR58DVH5	PL_BTL_1200_8.49_06/02/26_294J	(1)	1 217 172	1 291 230	1,06%	74 059
TN0008000663	PL_AB_1380_15/05/2026_147J	(2)	1 299 215	1 302 992	1,07%	3 777
TN0008000622	PL_BNA_1500_26/01/26_116J	(3)	1 499 591	1 529 916	1,26%	30 325
TN0008000622	PL_BNA_958_02/01/26_22J	(4)	999 283	1 003 946	0,83%	4 663
TN0008000622	PL_BNA_958_14/01/26_34J	(5)	999 283	1 003 946	0,83%	4 663
TNN50G7PX8W5	PL_BTL_1000_22/04/26_168J	(6)	1 004 695	1 018 042	0,84%	13 347
TNN50G7PX8W5	PL_BTL_1000_31/03/26_152J	(7)	1 000 000	1 014 683	0,84%	14 683
TNN50G7PX8W5	PL_BTL_1500_30/03/26_161J	(8)	1 502 700	1 527 047	1,26%	24 347
TN0008000762	PL_TSB_1359_26/06/2026_182J	(9)	1 299 664	1 301 503	1,07%	1 839
	Total		22 481 982	22 917 397	18,88%	435 415
	Pourcentage par rapport à l'actif				18,85%	

1) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 217 172 dinars au profit de la BTL opérée en date du 18/04/2025 pour une durée de 294 jours avec un taux de 8,49%.

2) Il est à noter que la BTA (BTA 7,50% 07/2032) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 380 titres pour un montant de 1 299 215 dinars au profit de l'AMEN BANK opérée en date du 19/12/2025 pour une durée de 147 jours avec un taux de 8,05%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 6,3% 03/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 461 titres pour un montant de 1 499 591 dinars au profit de la BNA opérée en date du 02/10/2025 pour une durée de 116 jours avec un taux de 8,00%.

4) Il est à noter que la BTA (BTA 6,3% 03/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 958 titres pour un montant de 999 283 dinars au profit de la BNA opérée en date du 11/12/2025 pour une durée de 22 jours avec un taux de 8,00%.

5) Il est à noter que la BTA (BTA 6,3% 03/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 958 titres pour un montant de 999 283 dinars au profit de la BNA opérée en date du 11/12/2025 pour une durée de 34 jours avec un taux de 8,00%.

6) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 9 650 titres pour un montant de 1 004 695 dinars au profit de la BTL opérée en date du 05/11/2025 pour une durée de 168 jours avec un taux de 8,39%.

7)) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 10 000 titres pour un montant de 1 000 000 dinars au profit de la BTL opérée en date du 30/10/2025 pour une durée de 152 jours avec un taux de 8,39%.

8) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 14 500 titres pour un montant de 1 502 700 dinars au profit de la BTL opérée en date du 20/10/2025 pour une durée de 161 jours avec un taux de 7,99%.

9) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 359 titres pour un montant de 1 299 664 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/12/2025 pour une durée de 182 jours avec un taux de 8,49%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable de **108 116 306 DT** soit **88,94 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	11 910 868	0	11 910 868	9,80%
AB	6 793 823	0	0	6 793 823	5,59%
ABC	1 258 376	0	0	1 258 376	1,04%
AIL	0	0	0	0	0,00%
ATB	274 083	0	0	274 083	0,23%
ATL	5 405 929	0	0	5 405 929	4,45%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
BH	2 438 253	0	0	2 438 253	2,01%
BIAT	6 305 862	0	0	6 305 862	5,19%
BNA	0	0	1 992 852	1 992 852	1,64%
BTE	724 742	0	0	724 742	0,60%
BTK	669 011	0	0	669 011	0,55%
BTL	0	0	9 931 239	9 931 239	8,17%
CIL	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0,00%
HL	3 255 708	0	0	3 255 708	2,68%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0,00%
STB	5 343 260	0	0	5 343 260	4,40%
TSB	0	0	0	0	0,00%
TL	2 182 882	0	0	2 182 882	1,80%
UIB	918 227	0	0	918 227	0,76%
UBCI	2 516 473	0	0	2 516 473	2,07%
EMP NAT	46 194 718	0	0	46 194 718	38,00%
Total	84 281 348	11 910 868	11 924 091	108 116 306	88,94%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2025 égale à **97 492 DT**, contre **11 866 DT** au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	74 984	11 866
Retenues à la source / B.T.A	22 508	0
Total	97 492	11 866

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **136 808 DT**, contre **131 629 DT** au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du dépositaire	11 002	11 030
Rémunération du distributeur	125 806	120 598
Total	136 808	131 629

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **63 369 DT**, contre **73 308 DT** au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	18 859	12 909
Redevances du CMF	10 833	11 078
Rémunération du PDG	0	0
Honoraire Resp. Contrôle conformité « RCCCI »	3 554	0
Loyer	2	1 909
Etat, taxes et versements assimilés	13 923	13 352
Contribution conjoncturelle	0	0
Publications et frais divers	29	6 444
Jetons de présence à payer	16 500	9 479
Dividendes à payer	2 821	21 270
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 153	-3 133
Autres créditeurs (publicité)	0	0
Sommes à régler	0	0
Total	63 369	73 308

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2025
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	118 709 276
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	54 296 765
Nombre de titres émis	483 531
Nombre d'actionnaires nouveaux	35
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-59 929 008
Nombre de titres rachetés	-532 656
Nombre d'actionnaires sortants	-57
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	316 154
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	113 412 533
Nombre de titres	1 047 909
Nombre d'actionnaires	598

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2025 au 31/12/2025 à **6 804 710 DT** contre **7 768 394 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	1 534 136	6 445 239	1 727 584	7 423 685
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	162 472	359 471	74 756	262 090
<u>Revenus des titres OPCVM</u>				
- Dividendes	0	0	0	82 619
TOTAL	1 696 608	6 804 710	1 802 339	7 768 394

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **2 158 540 DT** contre **928 241 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	19 413
Intérêts des comptes à terme	0	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	247 043	894 273	2 862	2 862
Intérêts des dépôts à vue	74 727	123 800	11 813	64 064
Revenus des opérations de prises en pension	255 487	1 140 467	433 737	841 902
TOTAL	577 257	2 158 540	448 412	928 241

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **499 131 DT** contre **484 404 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du dépositaire	2 765	10 972	2 773	11 030
Rémunération du distributeur	125 806	488 160	120 598	473 374
TOTAL	128 571	499 131	123 371	484 404

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **197 593 DT** contre **217 344 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	4 499	17 850	5 800	33 200
Redevances du CMF	31 451	122 038	30 149	118 341
Rémunération du PDG	0	0	502	9 236
Honoraire Resp. Contrôle conformité « RCCCCI »	1 614	6 887	-1 995	8 411
Etat, taxes et versements assimilés	4 553	17 649	5 870	19 250
Loyer	275	1 092	378	1 504
Contribution sociale de solidarité	0	640	1 871	3 131
Publications et frais divers	2 193	3 315	2 937	7 537
Jetons de présence	5 293	21 000	-5 495	9 479
Maintenance logiciel BFI	1 795	7 121	1 800	7 160
Divers publicité (compagne)	0	0	-5 096	0
Autres services extérieurs	0	0	0	0
Autres	0	0	0	96
TOTAL	51 674	197 593	36 721	217 344

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.